

Retour d'expérience

Nom : APF France handicap
Direction Régionale de la
Nouvelle-Aquitaine

Budget annuel : 70 millions d'euros
(hors entreprises adaptées)

Nombre d'employé.e.s : 1280

Nombre d'adhérent.e.s : 2000

**Nombre de membres et/ou
d'établissements** : 13 délégations
départementales, 44
établissements et services et 4
entreprises adaptées



MISSIONS SOCIALES

Accueillir et accompagner

- Développer l'accueil et l'écoute des personnes en situation de handicap et des familles, en fonction de leurs besoins.
- Soutenir les actions et les initiatives qui contribuent à créer du lien social et à rompre l'isolement.

Représenter et revendiquer

- Assurer la représentation, la défense des intérêts des personnes en situation de handicap et de leur famille.
- Lutter contre les discriminations en prenant part aux débats de société, pour promouvoir une société inclusive.

Dynamiser et développer

- Assurer le développement de la vie associative à travers toutes ses composantes : adhérents, bénévoles, salariés, usagers.

Témoignage d'Anne Huet, Responsable Régionale des Actions Associatives pour Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine d'APF France handicap

Pouvez-vous nous résumer le projet que vous avez porté ?

Né au cours du premier confinement, le projet **#Gardonlelien** a été mis en place par les 13 délégations départementales d'APF France handicap, principalement à destination des adhérents en situation de handicap. L'objectif était de répondre aux problématiques qui émergeaient de la crise sanitaire.

#Gardonlelien avait 3 objectifs principaux :

- La lutte contre la propagation du virus et la minimisation des impacts de la crise sanitaire sur la santé des personnes en situation de handicap et de leurs proches ;
- La lutte contre la fracture numérique, de façon à permettre un accès à distance aux droits et aux services publics ;
- Le maintien d'activités d'inclusion sociale dans la promotion et le respect des gestes barrières, et dans une approche pédagogique.

Le dispositif a été co-financé grâce à des subventions du Fonds social européen de la programmation 2014-2020, en réponse à 3 appels à projets spécifiques destinés à faire face à la crise sanitaire du Covid-19. D'un montant conventionné de 709 000 euros, le Fonds social européen a permis de co-financer les dépenses de personnel affectés aux opérations, comme notamment la mise en place d'une chaîne téléphonique solidaire, des ateliers santé, bien-être, ou encore la lutte contre la fracture numérique. L'ensemble de ces opérations a permis de rompre avec l'isolement social.

Quels ont été les freins et les leviers ?

Les freins :

Avant ces appels à projet spécifiques, la direction Régionale de la Nouvelle Aquitaine n'avait pas eu l'opportunité de déposer un dossier, car les actions éligibles par le FSE étaient essentiellement concentrées sur l'emploi. Or, cela ne représente qu'une petite partie de l'activité des délégations.

Le principal frein a été de faire comprendre les missions des délégations qui n'étaient pas clairement identifiées par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) dans le cadre de ces appels à projets. Nous avons dû argumenter et justifier, auprès de la Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle (DGEFP) et de la DREETS, pour prouver que les actions spécifiques de #Gardonlelien avaient un impact sur la santé des personnes en situation de handicap, car elles entraient dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé, sanctuarisées par des textes internationaux.

La gestion du Fonds social européen, calquée sur l'ancien découpage administratif, a contraint la direction régionale à déposer une demande de subvention et réaliser le suivi et le bilan pour chacune des 3 ex régions de Nouvelle Aquitaine. De plus, le périmètre des appels à projets ex Aquitaine et ceux des ex Poitou Charentes et Limousin étaient différents, ce qui a complexifié le suivi des 3 opérations.

Les leviers :

Le contexte spécifique de la crise sanitaire a permis d'ouvrir les actions éligibles sur le champ de la santé; la nouvelle programmation FSE+ 2021-2027 qui a suivi est plus ouverte à des publics vulnérables, tels que les personnes en situation de handicap. De plus, le champ des actions éligibles s'est élargi. Ainsi, en parallèle de l'emploi qui était traditionnellement l'orientation du FSE, des opérations levant les freins à l'emploi ou favorisant l'inclusion sociale peuvent aujourd'hui être co-financées par le FSE+.

Enfin, la nécessité de s'adapter aux exigences européennes a permis aux délégations de mutualiser et structurer leurs activités et a facilité la recherche de co-financeurs.

Quels conseils donneriez-vous à une association qui souhaite se lancer dans les fonds européens ?

Ne pas craindre de se saisir du FSE+, c'est une formidable opportunité de financer tout ou partie des dépenses de personnel difficilement retenues par d'autres financeurs.

Retour d'expérience

Nom : Fondation Apprentis d'Auteuil

Budget annuel : 513 millions d'euros (2022)

Nombre d'employé.e.s : plus de 7 000

Nombre d'adhérent.e.s : 1 600 bénévoles dont 80 volontaires en service civique

Nombre de membres et/ou d'établissements : 400 établissements et dispositifs



MISSIONS SOCIALES

- Soutien et accompagnement aux familles notamment dans leur rôle éducatif
- Lutte contre le décrochage scolaire des enfants de 6 à 16 ans, en prenant en compte les difficultés d'apprentissage de chacun
- Formation et insertion des 16-25 ans
- Protection de l'enfance, accueil des enfants confiés par les conseils départementaux ou les juges, dans le cadre de mesure de protection

Elles sont mises en œuvre sur l'ensemble du territoire métropolitain ainsi que sur certains territoires d'outre-mer et à l'étranger, grâce à des partenariats avec des associations ou entités juridiques, dont l'objet social est proche de celui de la fondation.

Témoignage d'Anne Lenoble, Chef de projets Fonds structurels à la Fondation des Apprentis d'Auteuil

Pouvez-vous nous résumer le projet porté par les Apprentis d'Auteuil de Pau ?

Le collège Apprentis d'Auteuil de Pau, au travers de son projet « **Le collège Autrement 2021-2023** », a pour objectif de remobiliser 240 élèves en risque de décrochage scolaire, grâce à la présence d'éducateurs qui ont vocation à venir renforcer le soutien de ces élèves, en binôme avec les enseignants, au sein du collège et en unité mobile dans d'autres établissements scolaires. D'un montant conventionné de 368 000 euros, le Fonds social européen a permis de cofinancer le salaire des éducateurs affectés aux opérations, ainsi que des activités d'accompagnement psychologique et des actions de remobilisation culturelles et sportives, pour redonner à ces jeunes le goût des apprentissages.

Quels ont été les freins et les leviers ?

Les freins :

Le projet a démarré en septembre 2021 mais nous n'avons eu l'accord écrit qu'en mai 2023, et nous venons de signer la convention. Cela s'explique par la crise sanitaire qui a ralenti le lancement de la programmation des fonds structurels 2021-2027. En effet, le budget et les textes de référence quasiment finalisés ont été réécrits pour y intégrer le cofinancement d'actions en lien avec la crise économique et sociale post-covid. Cela a occasionné des avances de trésorerie importantes pour la fondation des Apprentis d'Auteuil.

Les leviers :

Le FSE + permet de structurer l'accompagnement individuel des jeunes en matière de prévention du décrochage scolaire. Les équipes peuvent inventer de nouvelles solutions et ouvrir cet accompagnement à des jeunes d'autres établissements du territoire grâce à une unité mobile de prévention du décrochage scolaire. En effet, la nouvelle programmation 2021-2027 en a fait un axe prioritaire, car les effets de la crise sanitaire sur les apprentissages des jeunes ont été immédiats : phobie scolaire, nouvelles difficultés psychologiques, en particulier chez les jeunes les plus vulnérables.

Quels conseils donneriez vous à une association qui souhaite se lancer dans les fonds européens ?

Je lui recommanderais de faire une demande de subvention FSE+ si ses actions s'inscrivent dans les priorités du FSE+ (prévention du décrochage scolaire, insertion...), car le soutien est conséquent (40% en Ile de France et en Rhône-Alpes, 60% dans les autres régions de métropole, entre 80 et 85% dans les DOM). Il est aussi important de former ses équipes dès le dépôt du dossier aux règles de suivi du FSE+, mais aussi d'avoir bien en tête qu'il faut être en mesure de faire l'avance de trésorerie.

Retour d'expérience

Nom : FAMILLES RURALES
Fédération Départementale de
l'Aveyron

Budget annuel : 1 291 757 €

Nombre d'employé.e.s : 24

Nombre d'adhérent.e.s : 3705

**Nombre de membres et/ou
d'établissements :** 41
associations locales



MISSIONS SOCIALES

Constituer, animer, développer et consolider l'accompagnement de son réseau d'associations

- Création, développement et accompagnement dans la conduite d'activités et de projets en matière d'action familiale et sociale, de petite enfance, d'enfance, de jeunesse, des aînés, sur des actions éducatives ou des activités physiques, sportives et créatives
- Soutien aux dirigeants bénévoles et aux équipes locales
- Mise en réseau des responsables associatifs et des professionnels locaux

Mettre en place et structurer une offre départementale de services fédéraux professionnalisés permettant de mettre à disposition des associations, un appui conseil, une expertise

- Appui technique en matière de vie associative, de ressources humaines/droit social, de finances et de comptabilité
- Structuration des services : organisation des équipes et des accueils, veille réglementaire, relations avec les collectivités et les partenaires institutionnels
- Formations BAFA, BPJEPS et CAP Petite Enfance

De manière subsidiaire et complémentaire, gérer des services de proximité à la demande des collectivités et/ou des partenaires, et développer des activités dans des domaines spécialisés nécessitant un savoir-faire spécifique

Témoignage d'Anne-Marie Boissonnade, Directrice Générale de Familles rurales Aveyron pour le projet « Accompagner les familles dans une démarche d'insertion ».

Pouvez-vous nous résumer le projet que vous avez porté ?

Le but de ce projet était de créer un lieu unique de services transversaux ayant pour objectif de lutter contre l'isolement social et professionnel particulièrement prégnant en milieu rural, de favoriser l'insertion sociale et le retour à l'emploi des populations fragilisées et notamment des femmes, d'offrir les moyens d'une indispensable inclusion numérique, tout en favorisant la mixité sociale et générationnelle. La visée de ce projet était pour nous de permettre à chacun, en fonction de son niveau et de ses besoins, de s'emparer des opportunités offertes grâce numérique.

L'idée était d'offrir une solution globale d'accompagnement sur une unité de lieu : accueil du jeune enfant, soutien à la fonction parentale, insertion professionnelle, formation et développement d'un projet professionnel, accompagnement à l'accès aux services numériques.

Quels ont été les freins et les leviers ?

Les freins :

Malgré la possibilité d'un acompte intermédiaire, les fonds ne sont disponibles au mieux que 2 ans après la fin du programme ce qui génère de la trésorerie tendue pendant toute la durée du programme.

Si le dossier est monté sur la base de charges de fonctionnement au réel, la justification au bilan très chronophage, surtout si certaines charges diffèrent du prévisionnel. L'ensemble de ces contraintes peuvent provoquer du rejet de la part de certaines parties prenantes du projet !

Enfin, les délais de réponse aux appels à projets sont très courts, alors que les délais pour obtenir une réponse, le conventionnement, et les versements peuvent être assez longs.

Les leviers :

Les moyens financiers mobilisés permettent d'accentuer un travail de terrain sur des thématiques précises, de concentrer ses efforts vers un public cible.

Le FSE nous a permis de mettre en place un pôle innovant de type guichet unique avec tous les services inhérents à un accompagnement socio-professionnel.

La plupart des politiques sociales mises en place, sont à destination des populations urbaines. Aussi, le FSE nous a permis de mettre en place l'itinérance de nos services d'accompagnement au plus près des personnes, qui souffrent d'éloignement et d'isolement, dans un département plutôt rural comme l'Aveyron où l'on souffre d'une dotation de services publics plutôt faibles.

Avec le financement FSE, nous avons pu prendre le temps d'un appui renforcé auprès d'un public fragilisé et en rupture. Il nous a permis de construire des « parcours d'inclusion » personnalisés qui s'articulent tant sur le retour à l'emploi que l'accompagnement social.

Enfin, le fait de bénéficier d'un financement FSE apporte à de potentiels partenaires la garantie d'un projet étudié et solide...

Quels conseils donneriez vous à une association qui souhaite se lancer dans les fonds européens ?

Allez-y, c'est un coup de pouce non négligeable !

En tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire, c'est un levier qui donne l'opportunité de mettre en place des projets et actions qui sont au cœur de notre métier à savoir la solidarité et l'accompagnement des plus fragiles. C'est un véritable outil de communication que ce soit en terme de visibilité, de notoriété ou encore de reconnaissance des partenaires locaux et institutions départementales en tant qu'acteurs de terrain.

Le plus dur reste de faire l'avance des fonds, de chercher un co-financement qui permet avec l'acompte demandé de tenir d'avoir un niveau de trésorerie moins tendu. Il est enfin plus simple de monter le dossier sur la base forfaitaire (% de la masse salariale) des charges de fonctionnement.